

## SERVICES RÉGIONAUX DE SCOLARISATION ÉCOLE JOSEPH-PAQUIN

### PROCESSUS D'ADMISSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

#### Mandats et conditions particulières d'admission :

##### 1. MANDAT SUPRARÉGIONAL

Clientèle visée : Tout élève âgé entre 4 et 21 ans atteint de surdit  selon les crit res du M ES<sup>1</sup>

##### 2. MANDAT R GIONAL (r gion de la Capitale-Nationale et de la Chaudi re-Appalaches)

Client le vis e : Tout  l ve  g  entre 4 et 21 ans pr sentant un trouble de langage et r pondant   ces 3 crit res :

- A. Dont l' valuation par une  quipe multidisciplinaire a permis de conclure   un trouble du langage sur les plans expressif et r ceptif entrainant des limitations fonctionnelles s v res qui compromettent son d veloppement global<sup>2</sup>. Le trouble en question emp che l' l ve d'accomplir les t ches normalement propos es aux jeunes de son  ge. Le besoin prioritaire doit  tre en lien avec l'aspect communicationnel.
- B. N cessitant un support multidimensionnel au d veloppement du langage r unissant plusieurs options d'intervention sp cialis es telles que : gestuel, outils technologiques, communication totale,  quipe sp cialis e, encadrement clinique, etc., de mani re   assurer le meilleur d veloppement de son potentiel langagier, cognitif, affectif, social et socioprofessionnel, et ce, dans tous ses milieux de vie.
- C. Requirant des mesures p dagogiques diff renci es, un environnement adapt  et les services d'une  quipe multidisciplinaire d'adaptation et de r adaptation en fonction des besoins de l' l ve. Ces mesures ne peuvent  tre offertes par le centre de services scolaire d'origine de l' l ve.

#### Proc dure d'admission :

1. Les responsables de l'adaptation scolaire du centre de services scolaire d'origine s'assurent, lors d'une  tude de cas pour un  l ve en particulier, que celui-ci r pond aux trois crit res ci-haut.
2. La demande d'admission d ment compl t e est achemin e aux Services  ducatifs du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries,   l'attention de Mme Pascale Mercier, professionnelle en adaptation scolaire, au plus tard le **10 mars 2025**,   des fins d'analyse par un comit  multidisciplinaire. Il est possible de faire parvenir les dossiers   l'adresse suivante : [sedu.admission@csdps.qc.ca](mailto:sedu.admission@csdps.qc.ca).

#### Les documents suivants sont **obligatoires** pour soumettre une demande d'admission :

- Formulaire de demande d'admission d ment compl t 
- Questionnaires aux parents (Autorisation parentale mandat r gional et Questionnaire parents)
- Mandat suprar gional : rapport audiologique (datant d'il y a 2 ans ou moins)
- Mandat r gional : rapport orthophonique (datant d'il y a 2 ans ou moins)
-  valuation cognitive/intellectuelle t moin du profil actuel de l' l ve
- NOUVEAUT  POUR 2025-2026 : Formulation du Profil communicationnel de l' l ve

\*\* Si l' l ve a fr quent  l' cole ant rieurement   la demande :

- Plan d'intervention
- Bulletins
- Recommandations professionnelles par rapport   l'orientation scolaire

#### Les documents suivants sont **pertinents si disponibles** pour soumettre une demande d'admission :

- Autres rapports professionnels (ex. : m decin, ergoth rapeute, physioth rapeute, p dopsychiatre)
- Rapport orthop dagogique
- Tout autre document jug  pertinent

**N.B.** L' quipe de l' cole Joseph-Paquin pr voit une r  valuation annuelle du fonctionnement de l' l ve admis et, en collaboration avec le centre de services scolaire d'origine, des alternatives de scolarisation diff rentes permettant de mieux r pondre aux besoins de l' l ve.

**\*\*\* IMPORTANT : Seuls les dossiers complets seront  tudi s \*\*\***

<sup>1</sup> Crit res pr cis s en page 20 du document suivant :

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/19-7065.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf)

<sup>2</sup> Si les professionnels ne se sont pas prononc s quant   la s v rit  des limitations, une ou des observations additionnelles peuvent  tre r alis es par les professionnels du Centre de services scolaire et de l' cole.

⇒ **Composition du comité :**

La direction de l'école Joseph-Paquin ;  
Une psychoéducatrice de l'école Joseph-Paquin;  
Une psychologue de l'école Joseph-Paquin;  
Une ou plusieurs orthophonistes (école Joseph-Paquin et/ou IRDPQ);  
Une personne représentant les centres de services scolaires de la région;  
Un professionnel des Services éducatifs du CSSPS

⇒ **Modalités (Calendrier)**

Le calendrier des rencontres est diffusé aux Centres de services scolaires en janvier.  
Les demandes reçues après la date limite seront traitées si des places demeurent disponibles.  
À la suite du comité, dans les cas où des informations supplémentaires sont requises afin de conclure à l'admissibilité ou non de l'élève, une période d'observation au sein de l'école d'origine ou du milieu de garde de l'élève sera demandée.  
L'admissibilité de l'élève est confirmée au centre de services scolaire d'origine par la direction de l'école selon le calendrier régional convenu entre les CSS.  
Une rencontre d'admission entre la direction, les professionnel(le)s et les parents des élèves nouvellement admis est planifiée en juin.

- Réception des demandes : 10 mars 2025 au plus tard, à l'adresse suivante : [sedu.admission@csdps.qc.ca](mailto:sedu.admission@csdps.qc.ca)
- Rencontre du comité d'admission : 7 et 8 avril 2025
- Envoi de la réponse au responsable de l'adaptation scolaire du centre de services scolaire qui demande le service : au plus tard le 5 mai 2025.

**Dans un souci de bien traduire les besoins de l'élève, un représentant du centre de services scolaire d'origine peut accompagner la famille lors de la rencontre d'admission.**

---